

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00331

**SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU CLUB DE BASKET SAINT-CHAMOND
VALLEE DU GIER SAISON 2021/2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003310

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU CLUB DE BASKET SAINT-CHAMOND VALLEE DU GIER SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la politique initiée pour le soutien au sport de haut niveau, conformément à la délibération prise par le Conseil de Communauté dans sa séance du 03 juin 2015, le club de Saint-Chamond basket Vallée du Gier a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole pour la saison sportive 2021/2022.

Il est rappelé que ce club évolue en pro B (2^{ème} échelon national) pour la 7^{ème} année consécutive et qu'il était classé 16^{ème} lors de dernière la saison sportive fortement impactée par la Covid-19.

Saint-Etienne Métropole accompagne ce club depuis la saison sportive 2013/2014. Après instruction de la demande du club de Saint-Chamond basket Vallée du Gier, il s'avère que ce dernier remplit l'ensemble des critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

1. Soutien aux clubs évoluant au niveau professionnel ou dans une division située immédiatement en-dessous de celle-ci ;
2. Soutien apporté aux clubs soit pour leur équipe masculine, soit pour leur équipe féminine ;
3. Participation financière de Saint-Etienne Métropole limitée à un seul club par discipline ;
4. Projet économique du club fiable et participation accordée seulement si les aides publiques ne représentent pas plus de 60 % du budget global du club.

Conformément au tableau financier par discipline contenu dans la délibération précitée, une participation financière de 180 000 € peut lui être attribuée pour la saison sportive 2021/2022.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur le short des joueurs, sur le surmaillot d'échauffement ainsi que sur le parquet de la salle dans laquelle évolue le club.

Une convention attributive de subvention sera contractualisée avec le club de Saint-Chamond basket Vallée du Gier. Elle précisera notamment les contreparties, visibilité à hauteur de 25 000 € TTC.


Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 180 000 € au club de basketball Saint-Chamond Vallée du Gier pour la saison sportive 2021/2022 et approuve la convention correspondante ;**

- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention précitée et tous les documents relatifs à cette participation financière ;
- la dépense correspondante sera imputée au budget SPORT 65748 + 6188 HTNIV.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU